

Les réformes de l'Union européenne

VI / L'Union européenne : une démocratie de démocraties

Maxime Parodi

L'Union européenne est depuis longtemps accusée de souffrir d'un déficit démocratique. Ce reproche est toutefois ambivalent. Pour les uns, il s'agit simplement de s'inquiéter de la distance entre le citoyen ordinaire et les institutions européennes, distance qui se traduit par une forte abstention lors des échéances électorales européennes et un manque d'intérêt patent pour les questions européennes. Pour d'autres, il s'agit de pointer la faiblesse des débats nationaux et l'impuissance des parlements nationaux face aux décisions prises au niveau de l'Union, qui semblent tomber sur les nations comme des décrets arbitraires. Pour d'autres encore, c'est la faiblesse du débat européen et le manque de dialogues transnationaux qui illustrent le mieux l'absence de démocratie au niveau européen, alors qu'une action forte *et* légitime semble nécessaire à ce niveau, notamment en matière de gouvernance macroéconomique au sein de la zone euro.

Derrière ces critiques, chacun s'efforce de répondre à sa manière au problème de l'absence d'un peuple européen pour donner corps à une démocratie européenne. Peut-il y avoir une démocratie au niveau de l'UE sans un *demos* européen ? Pour les uns, il faudrait faire advenir aux forceps ce peuple européen en créant un gouvernement et un parlement européen, et en reproduisant peu ou prou le système institutionnel de telle ou telle nation européenne. Pour les autres, il est au contraire impératif de protéger les *demos* existants aux niveaux nationaux en s'opposant aux ingérences non démocratiques de l'UE, au

risque de perdre la démocratie à tous les niveaux. Ces deux camps, manifestement irréconciliables, traversent le champ politique de la plupart des nations européennes et se trouvent aujourd'hui désespérés face au défi posé par l'entrelacement croissant des sociétés européennes et de leurs intérêts.

Et pourtant, ce clivage fait l'impasse sur la question essentielle pour l'Union européenne : peut-on faire coexister démocratiquement une multitude de *demoi* ? Et, si oui, comment ?

Les deux concepts de démocratie

Le défi est avant tout conceptuel : la démocratie moderne a d'abord été pensée dans le cadre de l'État-nation, c'est-à-dire dans un format politique précis où un souverain règne sur un territoire considéré comme clos, comme si le destin collectif ne dépendait que des décisions du souverain et non aussi de ce qui se passe au-delà de la frontière. Dans ce cadre, la démocratie est simplement définie à partir de la notion de souveraineté populaire : tous les pouvoirs sont octroyés par et pour le peuple. La forme politique est donc imposée : pour avoir une démocratie, il doit y avoir un peuple, et un seul. Et l'alternative actuelle de l'Union européenne se résume simplement : ou bien nous faisons révolutionnairement sur l'émergence du peuple européen pour démocratiser l'Union, qui devient simplement une nation remplaçant les nations actuelles ; ou bien nous conservons les nations présentes et actons qu'une Union de peuples ne peut pas être démocratique.

Il est toutefois possible de définir la démocratie autrement qu'en termes de souveraineté. Le souverainisme réduit en effet d'emblée la question politique du vivre-ensemble à celle de se donner un roi — comme si le politique consistait seulement à désigner *qui* décide en droit ici et maintenant. Or le politique consiste aussi à pouvoir débattre de la chose publique et à s'efforcer de fonder des lois et des institutions justes. Dans ce cadre élargi, la démocratie ne consiste plus à associer le peuple au gouvernement selon divers procédés, elle réside de manière plus essentielle dans la vitalité du débat public et la participation de chacun, faible ou puissant, à ce débat. La démocratie consiste alors à redistribuer le pouvoir de parler au public, pour que les arguments et les positions de chacun soient pris en

compte dans les décisions publiques. Il s'agit d'éviter que le débat ne soit accaparé par les puissants ou par ceux qui prétendent parler au nom d'un « peuple » fantasmé.

Avec cette seconde définition, le débat sur la démocratie peut s'extraire des ornières nationalistes. Plus encore, un repli nationaliste peut désormais entrer en contradiction avec les aspirations démocratiques des citoyens. Compte tenu du fait que les sociétés européennes sont de plus en plus ouvertes les unes sur les autres et que les citoyens ont des intérêts et nourrissent des projets qui ne s'arrêtent plus aux frontières nationales, un repli limiterait en effet drastiquement l'horizon des citoyens. Le Brexit en offre une illustration : l'ouvrier anglais qui travaille dans une usine de montage Peugeot ne demande pas à construire des automobiles 100 % anglaises, mais à pouvoir collaborer encore et toujours au sein d'un réseau d'entreprises européennes spécialisées dans l'automobile. Avec cette montée en charge en Europe des intérêts transnationaux et des projets communs, il apparaît de plus en plus nécessaire d'élargir le débat démocratique au-delà des frontières.

Il y a cependant plusieurs manières de mener cet élargissement. On peut tout d'abord défendre l'idée d'une démocratie cosmopolitique ou postnationale qui prendrait appui sur des débats transnationaux portés par des citoyens fortement engagés au sein de la société civile. La gouvernance au sein de l'Union se démocratiserait alors en raison de cette activité citoyenne de contestation et de délibération. Dans cette perspective, l'Union réduirait son déficit démocratique grâce à l'action d'institutions internationales et d'organisations non gouvernementales. Ce qui compterait, ce serait l'activité citoyenne elle-même, qui s'exprimerait alors au travers d'associations militantes transnationales. Sous cette forme délibérative, le pouvoir est dispersé au sein de diverses institutions et d'associations qui doivent, de ce fait, collaborer en communiquant au sein de divers réseaux.

Cette perspective suscite néanmoins de nombreux doutes [Bohman, 2005]. Deux critiques principales lui sont faites. D'une part, l'approche délibérative surestime vraisemblablement le pouvoir de l'argumentation au sein de l'Union et il y a fort à parier que l'activisme transnational ne suffira pas à organiser démocratiquement l'Union, même si un tel activisme est souhaitable. D'autre part, cette démocratisation demeure très

limitée puisqu'elle ne touche pas le grand public, mais se cantonne aux citoyens les plus engagés au sein d'associations militantes.

Le principe d'une démocratie

Une autre piste de réflexion a consisté à ne rejeter aucun des deux concepts de démocratie, en s'efforçant de penser ensemble les droits des peuples nationaux et les droits des citoyens européens. Cette idée se retrouve aujourd'hui derrière le néologisme de démocratie, qui insiste sur la pluralité des *demoi*. À l'origine, Philippe Van Parijs avait créé ce terme pour critiquer la primauté accordée de fait aux peuples contre l'Union [Van Parijs, 1997]. Mais d'autres auteurs s'en sont emparés de manière positive [Nicolaidis, 2012 ; Cheneval et Schimmelfennig, 2012]. Pour eux, la démocratie consiste à reconnaître la pluralité des peuples et États, mais ce dans le respect des droits fondamentaux des citoyens des autres nations de l'Union.

Il est à cet égard possible de définir le principe de cette approche démocratique en suivant un parallèle avec la théorie de John Rawls [1971], comme le propose Francis Cheneval [2011]. Rawls propose un modèle de raisonnement valable au sein d'un État-nation. Dans ce modèle, chaque citoyen doit raisonner derrière un voile d'ignorance pour juger si une loi ou une institution est juste ou injuste. En vertu de ce voile, chacun ignore sa position sociale et est donc conduit à raisonner sur la coopération sociale en s'inquiétant de l'équité de traitement entre toutes les positions sociales, puisqu'il est susceptible d'occuper n'importe laquelle de ces positions. Or ce modèle peut sans grande difficulté être étendu au cas d'une coopération entre citoyens de différentes nations. Il suffit de dire que chacun des citoyens raisonne sur la juste coopération entre des citoyens de plusieurs nations, mais ce sans savoir à laquelle des nations lui-même appartient. Dans ce modèle, les citoyens de chacun des peuples s'ouvrent donc aux raisons des autres peuples. Et, dans le même temps, la pluralité des nationalités maintient la possibilité que les institutions et les règles ne soient pas les mêmes pour tous. Les citoyens pourraient tout à fait opter pour la solution uniforme où les institutions et les règles sont similaires sur l'ensemble de l'Union, ce qui reviendrait à unifier une nation

européenne, mais il s'agit ici plus d'un cas limite. Le modèle ménage en réalité la possibilité de maintenir des différences nationales, et il y a peu de chances que cette possibilité ne soit pas exploitée dans de nombreux domaines.

Il s'agit là d'un principe d'argumentation à même d'organiser démocratiquement la coopération entre plusieurs démocraties. Il éclaire ce que l'on est en droit d'attendre d'une délibération sur un forum plurinational, sans nier l'appartenance nationale des citoyens, tout en les obligeant à faire preuve d'impartialité entre tous les participants.

Dans une perspective démocratique, il faut en outre réfléchir sur le plan institutionnel à la distribution des pouvoirs pour que la portée de ce principe soit la plus étendue possible. Il faut organiser la coexistence du national et du transnational. Ainsi, il s'agit, d'une part, de reconnaître la pluralité des peuples, constitués comme autant d'États-nations ; et, d'autre part, d'assumer le fait que ces peuples sont *largement* ouverts les uns envers les autres et partagent de ce fait un certain nombre de biens communs et une part de destinée.

Une double nécessité institutionnelle se fait alors jour. D'une part, il doit exister des institutions européennes qui donnent corps aux aspirations des citoyens d'une démocratie et défendent leurs droits. Autrement dit, il n'est pas possible de s'en tenir à des organisations internationales et des simples accords gouvernementaux ; il doit y avoir un Parlement européen qui permettent aux citoyens de se faire entendre sur ce qu'ils attendent d'une juste coopération européenne et sur les orientations politiques qu'ils considèrent légitimes au niveau européen. Les citoyens doivent pouvoir discuter des négociations intergouvernementales en éprouvant leur valeur d'argumentation selon le principe démocratique. Les intérêts et les arguments transnationaux ou cosmopolitiques doivent avoir droit de cité, et il n'est donc plus possible de limiter la coopération internationale à une négociation d'État à État, de gouvernement à gouvernement. La démocratie exige plus que des institutions internationales comme l'ONU.

Mais, d'autre part, il faut également maintenir, au moins ultimement, un droit de veto des nations européennes de manière à garantir qu'aucun partenaire européen ne soit politiquement dominé. Chaque peuple a ainsi le droit de sortir de l'Union et conserve son pouvoir constituant sur son ordre juridique et

politique. Bien entendu, si cela est nécessaire pour garantir le principe de non-domination politique de l'Union sur les peuples européens, ce droit n'est qu'un ultime recours et sert surtout à assurer que les nations défavorisées seront entendues dans les débats. Même chose pour le pouvoir constituant : s'il est une conséquence du droit de sortie, il devra néanmoins être exercé dans un sens compatible avec la démocratie et donc, sauf à chercher la rupture, il devra prendre en compte l'ordre juridique et politique avoisinant, européen, lors de ses décisions. Par ailleurs, ceci n'exclut pas que les nations effectuent des transferts d'autorité à des instances communes dans des domaines circonscrits. Les nations peuvent, par exemple, reconnaître à l'unanimité l'autorité de la Cour de justice européenne et s'y soumettre sans veto possible, sauf à décider de se retirer entièrement de l'Union, comme l'envisage l'Angleterre avec le Brexit.

Cette double nécessité institutionnelle impose finalement l'idée que la distribution du pouvoir au sein de l'Union européenne ne peut pas être hiérarchique. Il ne peut s'agir que d'une *hétéarchie*, notion que l'on trouve notamment sous la plume d'Habermas [2015] dans ses derniers écrits, qui exprime l'idée qu'aucun centre de pouvoir ne domine et que les décisions ne peuvent être prises qu'en commun.

L'Union européenne peut être considérée comme une réalisation inachevée d'une démocratie. Dans ses grandes lignes, elle respecte peu ou prou les quelques grands principes que l'on est en droit d'en attendre [Cheneval et Schimmelfennig, 2012]. Le fameux déficit démocratique de l'Union européenne est alors plus relatif qu'absolu : il tient surtout au manque de relais entre les attentes exprimées par les nations voisines et les débats nationaux, et, par conséquent, à la faiblesse du Parlement européen. En effet, le déficit ne se situe pas seulement au niveau de l'Union, mais se traduit aussi au niveau national par des débats qui n'abordent jamais directement la question des conséquences de nos politiques et de nos lois sur les nations voisines, et inversement. Toutefois, si l'on en juge plutôt sur un temps long, une évolution se fait jour : les citoyens pensent de plus en plus à leur État comme un État membre d'une Union que comme une nation dont le destin se jouerait uniquement en son sein [Bickerton, 2012].

La monnaie unique et ses déficits de gouvernance

La monnaie unique constitue toutefois un défi particulier pour une démocratie¹. Il s'agit d'un bien commun qui peut être géré de différentes manières, justes ou injustes, en répartissant inégalement les risques et les bénéfices macroéconomiques entre les nations et entre les citoyens de chacune des nations. Face à ce défi, la demande d'un gouvernement économique de l'euro apparaît souvent comme la seule possibilité pour répondre efficacement aux besoins fonctionnels d'une monnaie unique. Or ceci semble incompatible avec le principe démocratique pour au moins deux raisons. Tout d'abord, ce gouvernement supranational devrait être hiérarchiquement au-dessus des gouvernements nationaux, ce qui contredit le principe hétérarchique et, donc, le principe de non-dominance des peuples. Ensuite, pour pouvoir agir réellement, ce gouvernement devrait pouvoir effectuer des transferts financiers importants entre les nations de manière à assurer la régulation macroéconomique de la zone euro. Or les citoyens ne sont manifestement pas prêts à accepter de tels transferts, qui sont déjà source de conflits au niveau régional (comme on peut l'observer en Catalogne, en Belgique, en Italie du Nord... Ces transferts peuvent d'ailleurs être de purs fantasmes, il n'empêche qu'ils alimentent des conflits identitaires qui, en général, préexistent). Le problème serait, somme toute, relativement simple si ces transferts pouvaient s'équilibrer à moyen ou long terme, mais rien ne nous le garantit.

Il faut vraisemblablement en rabattre sur l'exigence d'un gouvernement économique de la zone euro, du moins en ne le pensant pas sur le modèle de nos gouvernements nationaux. Mais encore, il faut se demander si un gouvernement est aussi nécessaire qu'on le suppose au nom de l'efficacité. En effet, si chacun attend d'une coopération qu'elle soit efficace, ce n'est toutefois pas la première des priorités ; la première des priorités est que la coopération profite à tous et, pour ce faire, la gouvernance de l'euro ne peut pas court-circuiter l'exigence de non-dominance des peuples.

1 Rappelons toutefois, sans développer, que la pluralité des monnaies nationales au sein d'un marché unique constituait un autre genre de défi, où l'absence d'unité fragilisait chacune des monnaies et compliquait leur régulation politique au niveau européen.

Aussi, les déficits de gouvernance de l'euro doivent être analysés de près, et les remèdes politiques doivent être examinés sur le plan non seulement de leur efficacité, mais aussi de leur respect des principes démocratiques, notamment celui de non-dominance.

L'Union européenne souffre principalement de trois déficits de gouvernance. Tout d'abord, le déficit de cohésion lié à l'impunité du passager clandestin. En l'absence d'un État central doté de moyens coercitifs, comment s'assurer que tous les États membres jouent le jeu de la coopération ? Puis le déficit de régulation macroéconomique. En l'absence d'un budget central conséquent, comment gérer les déséquilibres macroéconomiques entre les différentes régions de l'Union ? Enfin, le déficit de justice sociale. Sans État social européen, comment répartir équitablement les risques et les bénéfices entre les citoyens européens, notamment lors d'une grave crise économique comme celle de 2008 ?

Pour autant, ces déficits ne signifient pas que l'euro est une monnaie *sans* État. En réalité, elle est une monnaie *partagée* par des États et, à ce titre, elle est bien différente d'une monnaie comme le *bitcoin*. Ces États peuvent ainsi, si nécessaire, agir de concert comme le ferait un État unique. Toute la question, dans une perspective démocratique, est de savoir comment une coordination volontaire des États peut faire face aux déficits précédents en n'usant de moyens coercitifs qu'en dernier recours. Au fond, il ne doit pas y avoir plus de coercitions que de raisons — c'est l'un des fondements de toute démocratie.

Dans la suite de ce chapitre, je développerai une simple ébauche d'un mode de fonctionnement très décentralisé, de manière à mettre en lumière qu'il y a finalement de fortes marges de manœuvre lorsque l'on partage une monnaie et que l'État central n'est qu'une possibilité.

Dans la mesure du possible, il vaudrait mieux laisser la main aux nations pour gérer leurs problèmes économiques et mener leurs arbitrages, mais en ne manquant pas d'inclure parmi les enjeux débattus les externalités et les problèmes systémiques que telle ou telle politique nationale provoquerait chez les voisins européens (et même au-delà). La stratégie du passager clandestin n'est donc pas interdite à ce stade, mais elle deviendrait plus visible. Or il n'est pas si simple pour des politiciens nationaux de justifier une telle stratégie devant leurs citoyens. En effet, pour

les citoyens, cela suppose d'accepter publiquement de profiter indûment d'une situation. Certes, cela n'a jamais empêché les Suisses de défendre leur secret bancaire ou les Irlandais leur faible taux d'IS, mais la critique des externalités de ces politiques n'est pas aussi inefficace qu'on pourrait le croire. En éclairant leur illégitimité, la critique fragilise et, à plus ou moins longue échéance, condamne ces politiques non-coopératives. En revanche, une initiative plus directe contre le passager clandestin, provenant d'une autorité supranationale, peut réveiller des réactions nationalistes et mobiliser les citoyens contre l'ingérence européenne. C'est dire que, dans la lutte contre le passager clandestin, contourner la démocratie nationale n'est pas une bonne stratégie. Et s'il doit y avoir une autorité supranationale pour lutter contre une forme de non coopération, celle-ci ne peut être instaurée qu'avec le consentement de chacune des démocraties. Dans ce cas aussi, il faut avoir au préalable éclairé les coûts des externalités pour les uns et les autres.

L'absence d'un budget européen conséquent est un problème à partir du moment où l'on a limité la compétence budgétaire des États. En ce cas, évidemment, la possibilité de mener une politique budgétaire contracyclique à l'échelle de l'Europe est compromise. Mais la solution n'est pas forcément d'augmenter le budget européen. Il faudrait en outre qu'un gouvernement central puisse dépenser *librement* ce budget, or il y a là un obstacle politique manifeste : le *I want my money back!* de Margaret Thatcher n'était pas une simple lubie anglaise, c'est une contrainte forte sur le budget, et les propositions d'augmenter le budget européen en fléchissant les dépenses, par exemple vers la transition écologique, n'éviteront pas cette contrainte. Plus encore, si l'on accepte le principe d'hétérarchie, le budget devra être discuté par les partenaires européens ; or cela suppose des débats assez longs, des négociations interminables, ce qui est incompatible avec l'idée d'une capacité budgétaire européenne *réactive*, à même de mener une politique contracyclique.

C'est pourquoi une plus grande liberté budgétaire des États membres peut être plus pertinente pour mener une politique macroéconomique à l'échelle de l'Europe. Une telle approche suppose de se débarrasser de la discipline imposée par les critères de Maastricht ou le pacte budgétaire européen (TSCG). Il s'agit à nouveau de miser d'abord sur la responsabilité des États, qui reprendront à leur compte les recommandations de la

Commission européenne qu'ils jugent pertinentes (par exemple lors des débats issus du Semestre européen). Comme précédemment, la coordination budgétaire passe par la participation volontaire de chacun, en discutant des externalités et des enjeux systémiques. Les États conservent une autonomie fiscale et budgétaire ainsi qu'une capacité propre à s'endetter.

Tout ceci suppose de conserver le principe de non-renflouement (*no bail out*) des États, qui est la contrepartie de cette responsabilité budgétaire et fiscale. De même, un État doit pouvoir faire défaut sur sa dette. Il doit aussi pouvoir sortir de l'euro, quoique pas aussi précipitamment que lors d'un défaut. À cet égard, un défaut sur la dette ne devrait pas impliquer la sortie de l'euro. Dans le cas d'une monnaie nationale, les destins de la dette nationale et de la monnaie sont de fait liés au travers du système bancaire : le risque de défaut entraîne la dévaluation de la monnaie. Mais, dans le cas d'une monnaie partagée, il y a une certaine ambivalence, qu'il faut lever en dissociant les deux événements. Un État doit pouvoir faire défaut sans entraîner tout le système bancaire dans son sillage, de telle manière que les citoyens de l'État failli ne se retrouvent pas dépossédés de leur monnaie parce qu'ils l'auraient partagée. Pour ce faire, il faut que l'Union bancaire et la BCE puissent soutenir une partie du système bancaire tout en interdisant à ce système de financer la dette de l'État failli.

Il reste que ces scénarios ne sont évidemment souhaitables pour personne, et le fameux aléa moral est vraisemblablement exagéré puisque le risque d'un effondrement économique n'est pas couvert (car si une aide des partenaires n'est pas interdite par le principe de non-renflouement, elle n'est jamais garantie). Sur ces bases, la discipline supranationale est avantageusement remplacée par l'autodiscipline.

Enfin, le partage de la monnaie européenne doit profiter à tous les partenaires, ce qui suppose notamment de discuter du partage des risques qui résultent de cette coopération et de leur mutualisation au moins partielle. Le principe de différence de Rawls peut servir de guide en ce domaine [Rawls, 1971]. Dans le modèle rawlsien, qui traite uniquement de la solidarité au sein d'une nation, il s'agit de garantir que la coopération profite à tous, notamment qu'elle profite le plus possible au plus défavorisé (car la norme de réciprocité est forte au sein d'une nation). Dans le modèle démocratique, un principe analogue

exigerait cette fois que l'on se préoccupe de ce que la coopération apporte au citoyen le plus défavorisé de la nation la plus défavorisée [Cheneval, 2011]. Le sens de la réciprocité est certes moins fort qu'au sein d'une nation, mais il l'est suffisamment pour que chacun garantisse aux autres que sa nation ne doit pas voir sa situation relative se dégrader au point où les plus défavorisés auraient intérêt à partir vers d'autres nations. Le cas grec peut servir d'illustration. Si le pays est sacrifié et que les nouvelles générations voient leur avenir condamné sous le poids des dettes, elles auront intérêt à quitter leur pays (alourdissant au passage encore plus la charge pour ceux qui restent). Or personne n'accepterait de se retrouver dans une telle situation. Il y a donc une solidarité européenne qui doit garantir que chacun puisse certes tenter sa chance dans un autre pays mais aussi qu'il puisse s'épanouir dans son pays d'origine. C'est dire qu'aucune nation ne doit être sacrifiée sur l'autel de la coopération « efficace » des autres. La nation la plus défavorisée doit donc avoir la possibilité réelle de rejoindre le niveau économique des autres.

Conclusion

Le piège dans les débats sur l'Union européenne consiste à penser la démocratie au niveau de l'Union à partir de nos expériences démocratiques nationales. Or l'espace politique européen est tout à fait spécifique, composé d'une multitude de peuples très ouverts les uns aux autres, interagissant massivement ensemble et soumis de ce fait à des conflits d'intérêts transnationaux qui attendent des solutions pacifiques. La démocratie doit donc prendre une forme différente pour tenir compte de cette spécificité. Le néologisme *démocratie* a été développé pour insister précisément sur cette spécificité, sur l'exigence de démocratiser les relations entre plusieurs démocraties.

La monnaie unique constitue un défi particulier parce qu'elle oblige à coopérer politiquement, ce qui n'allait pas forcément de soi auparavant, quand chacun avait sa monnaie et essayait d'en tirer avantage contre ses voisins. Dorénavant, il faut des institutions centrales comme la BCE mais, en raison du principe de non-domination, il faut également conserver une assez forte autonomie des nations en misant plus sur la coopération

volontaire et informée des externalités et des risques systémiques que sur une autorité centrale en mal de légitimité. La démocratisation de l'Union ne peut être garantie qu'en conjuguant plusieurs sources de légitimation, nationale et européenne, et en renonçant autant que possible au principe hiérarchique. Il s'agit finalement de trouver le bon arrangement institutionnel, celui qui fera le mieux avancer les arguments conformes au principe démocratique, en intégrant dans nos débats nationaux les externalités et les risques systémiques que les nations imposent à leurs voisins. C'est sur ce terreau que le Parlement européen ainsi que d'autres formes de mobilisation des citoyens européens pourront faire avancer la démocratie.

Repères bibliographiques

BICKERTON C., *European Integration. From Nation-States to Member States*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

BOHMAN J., « From *demos* to *demoi*: democracy across borders », *Ratio Juris*, vol. 18, n° 3, 2005, p. 293-314.

CHENEVAL F., *The Government of the Peoples. On the Idea and Principles of Multilateral Democracy*, Houndmills, Palgrave MacMillan, 2011.

CHENEVAL F. et SCHIMMELFENNIG F., « The case for democracy in the European Union », *Journal of Common Market Studies*, 2012, p. 1-17.

HABERMAS J., *The Lure of Technocracy*, Cambridge, Polity Press, 2015.

NICOLAÏDIS K., « The idea of European democracy », in DICKSON J. et ELEFTHERIADIS P. (dir.), *Philosophical Foundations of European Union Law*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 247-274.

NICOLAÏDIS K. et WATSON M., « Sharing the Eurocrats' dream: a democratic approach to EMU governance in the post-crisis era », *European Journal of Political Theory*, printemps 2016, p. 50-77.

RAWLS J. (dir.), *Théorie de la justice*, Paris, Plon, 1971, tr. fr. 1987.

VAN PARIJS P., « Should the EU become more democratic ? » in FOLLESDAL A. et KOSLOWSKI P. (dir.), *Democracy and the European Union*, Berlin, Springer, 1997.